

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
reconnaissant et admettant aux subventions les formations
organisées par la Haute Ecole provinciale de Charleroi-Université
du Travail à partir de l'année académique 2007-2008**

A.Gt 19-07-2007

M.B. 10-01-2008

Modification :

A.Gt 18-07-08 (M.B. 02-09-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 20 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, complété par les décrets des 24 juillet 1997 et 30 juin 1998 et modifié par le décret du 30 juin 2006;

Vu l'avis favorable du Conseil général des Hautes Ecoles du 21 juin 2007;

Considérant que les formalités préalables requises ont été remplies et qu'il n'existe aucun motif de s'opposer à la demande émanant de la Haute Ecole;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - La Haute Ecole provinciale de Charleroi-Université du Travail est autorisée à ouvrir les formations reprises à l'annexe du présent arrêté, à partir de l'année académique 2007-2008.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2006 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale de Charleroi-Université du Travail à partir de l'année académique 2006-2007 est abrogé.

Article 3. - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET



ANNEXE

TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type court	Economique	Section « Commerce extérieur »	Charleroi
Type court	Economique	Section « Comptabilité » - Option « Gestion »	Charleroi
Type court	Economique	Section « Droit »	Charleroi
Type court	Economique	Section « Immobilier »	Charleroi
Type court	Economique	Section « Informatique de gestion »	Charleroi
Type court	Economique	Section « Secrétariat de direction » - Option « Entreprise – Administration »	Charleroi
Type court	Paramédicale	Section « Biologie médicale » - Option « Chimie clinique »	Charleroi
Type court	Paramédicale	Section « Ergothérapie »	Charleroi
Type court	Paramédicale	Section « Soins infirmiers »	Charleroi
Type court	Pédagogique	Section « Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif »	Charleroi
Type court	Pédagogique	Section « Normale primaire »	Charleroi
Type court	Pédagogique	Section « Normale technique moyenne » sous section « Habillement »	Charleroi
Type court	Sociale	Section « Assistant social »	Charleroi
Type court	Sociale	Section « Communication »	Charleroi
Type court	Sociale	Section « Conseiller social »	Charleroi
Type court	Sociale	Section « Ecriture multimédia »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Aérotechnique » - Finalité « Avionique »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Aérotechnique » - Finalité « Construction aéronautique »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Aérotechnique » - Finalité « Techniques d'entretien »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Electromécanique » - Finalité « Electromécanique et maintenance »	Charleroi
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 1er cycle	Charleroi
Type long	Paramédicale	Section « Kinésithérapie » 2ème cycle	Charleroi
Type court	Technique	Section « Biotechnique » - Finalité « Bioélectronique et instrumentation »	Charleroi
Type court	Technique	Section « Informatique et systèmes » - Finalité « Automatique »	Tournai
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » 1er cycle	Tournai et Charleroi
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Automatisation »	Tournai
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Biochimie »	Charleroi
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electricité »	Charleroi



TYPE	CATEGORIE	FORMATION	IMPLANTATION
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Industrie »	Tournai
Type long	Technique	Section « Sciences industrielles » - Finalité « Electronique »	Charleroi

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 reconnaissant et admettant aux subventions les formations organisées par la Haute Ecole provinciale de Charleroi-Université du Travail à partir de l'année académique 2007-2008.

Bruxelles, le 19 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

